



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Caen, le 31 juillet 2023

**Participation du public sur le projet d'arrêté préfectoral
délimitant pour le département du Calvados les secteurs où la présence de la loutre
d'Europe est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 est réglementé**

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral délimitant pour le département du Calvados les secteurs où la présence de la loutre d'Europe est avérée et où l'usage des pièges de catégorie 2 est réglementé s'est déroulée du **3 juillet 2023 au 24 juillet 2023 inclus**, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

1 - Nombre de contributions et recevabilité :

3 contributions ont été faites par le public pendant cette période.

2 - Origine des avis (Calvados ou extérieur) :

Le public qui a émis un avis est domicilié dans le Calvados :

- Calvados : **3** (100 %)
- Hors Calvados : **0**

Le public qui a émis un avis est réparti ainsi :

- particuliers : **3**
- associations : **0**
- anonymes : **0**

3- Sens des avis :

3 avis ont été formulés et répartis ainsi :

- **Favorable : 3** (100 %) (3 dans le Calvados)
- **Défavorable : 0**

4 - Contenu des avis :

Les 3 avis favorables sont exprimés sans motivation.

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice Adjointe,
Déléguée à la Mer et au Littoral

Florence RICHARD